

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 18 janvier 2024  
Délibération n°1

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le douze janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

**Absents** : VERNET Laurent (excusé) - ALDEBERT Gérard

**Procurations** : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : POSITION DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE SUPPRESSION DU « POSTE CABINE HAUTE VALLOUISE » PAR LE SYME 05**

Madame le maire rappelle que par délibération en date du 19 janvier 2023, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la réalisation des travaux de suppression du transformateur, dit « *poste cabine haute VALLOUISE* » situé route Dessus-ville, à la sortie du centre bourg de Vallouise, ainsi que des travaux d'enfouissement sur environ 130 mètres linéaires des réseaux aériens basse tension, haute tension, de télécommunication électroniques et d'éclairage public situés en bordure de la route Dessus-ville.

Madame le maire rappelle que le coût estimatif de ces travaux se décomposait initialement comme suit :

- Réseaux électriques : 114 500 € HT
- Infrastructures de communications électroniques : 22 400 € HT décomposés ainsi :
  - Génie civil 20 400 HT
  - Câblage 2 000 € HT

Soit un total de travaux de 136 900 € HT (hors réseau d'éclairage public), nécessitant une participation de la commune estimée à 68 450 €, soit 50% du coût HT des travaux.

Madame le maire expose que par courrier en date du 29 décembre 2023, le SyME 05 a informé la commune que cette opération a fait l'objet d'un complément financier au titre du « programme esthétique 2024 », et a communiqué dans le même temps une nouvelle estimation de cette opération, comme suit :

- Réseaux électriques (pose des fourreaux uniquement) : 53 000 € HT
- Infrastructures de communications électroniques (génie civil uniquement) : 58 000 € HT

La participation communale à ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Territoire d'Energie des Hautes Alpes - SyME05, est maintenue à 50 % du coût HT des travaux.

Soit une participation totale estimée pour la commune de 55 500 €, à réajuster en fonction du montant réel des dépenses effectivement réalisées.

Madame le maire précise que cette estimation :

- Tient compte de la coordination avec le programme de restructuration de la Haute Tension de catégorie A du gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité ;
- Ne tient pas compte des travaux à effectuer sur le réseau d'éclairage public, dont le montant reste à déterminer.

Madame le maire précise par ailleurs que les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public, propriété de la commune, devront être réalisés dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune et le SyME 05.

Sur ces bases, madame le maire invite le conseil à formuler une nouvelle position de principe sur la réalisation de ces travaux.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2111-1, L.2211-4, L.2121-1 et suivants ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Accepte** le chiffrage estimatif émis par le Territoire d'Energie des Hautes Alpes - SyME05 pour la réalisation des travaux de suppression du transformateur, dit « *poste cabine haute VALLOUISE* », ainsi que des travaux d'enfouissement sur environ 130 mètres linéaires des réseaux aériens basse tension, haute tension, de télécommunication électroniques et d'éclairage public situés en bordure de la route Dessus-ville ;
- **Demande** à madame le Maire de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget primitif 2024 du budget principal de la commune ;
- **Prend acte** du fait que ces montants viennent en complément de ceux votés pour le programme esthétique 2023
- **Prend acte** du fait que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées, permettant l'établissement d'une nouvelle délibération donnant pouvoir au Maire de signer la convention financière ;
- **Prend acte** du fait que la réalisation des travaux sera soumise à l'approbation du Budget Supplémentaire du Territoire d'Energie des Hautes Alpes — SyME05 lors du conseil syndical du mois de mai 2024 ;
- **Autorise** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**

